Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 40
Procurations : 6
Votants : 48

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. FONTAINE Claude, M. LEGER Patrick

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°01/2025

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Le *Président* propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet soit 17/35ème pour exercer les missions de secrétaire médicale au sein du centre de santé à Léré à compter du 01/03/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ou d'impossibilité de nomination stagiaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332 -7 ou L.332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur du médico-social.
Le traitement sera calculé en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.

Le contrat sur le fondement de l'article L.332-7 du CGFP est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L.332-8 du CGFP, sont d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de six ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17/35ème à compter du 01/03/2025
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 11/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 40
Procurations : 6
Votants : 48

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. FONTAINE Claude, M. LEGER Patrick

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°02/2025

Objet : Création des postes saisonniers pour la piscine intercommunale de Saint-Satur

Afin de préparer la saison estivale 2025, il est proposé la création de postes saisonniers pour le fonctionnement de la piscine sur la période du 28 juin 2025 au 31 août 2025 :

Nombre	Grade de rattachement	Fonction	Durée
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1ère classe 3ème échelon	Chef de bassin	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- 35/35e
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1ère classe 3ème échelon	Chef de bassin	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- 35/35e
7	Adjoint Technique territorial- 1er échelon	Entretien et vestiaires	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- Temps de travail selon nécessité de service
2	Adjoint technique territorial-1er échelon	Caisse	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- 30/35 ème

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création des postes saisonniers pour la gestion de la piscine intercommunale de Saint-Satur.

Les heures supplémentaires seront rémunérées pour les agents saisonniers en poste à la piscine intercommunale de Saint-Satur pour la période du 28 juin 2025 au 31 août 2025.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **DECIDE** de créer les postes saisonniers évoqués ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- **IMPUTE** la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 11/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°03/2025

Objet : Positionnement suite à la mutualisation avec le GIP RECIA pour la e-administration et le RGPD

Un point d'étape avec le GIP RECIA a eu lieu le 25/11/2024 pour expliquer les enjeux de la mutualisation e-administration et volet RGDP avec la nomination d'un DPO.
Pour rappel la convention a été signée en 2020 et couvre la période jusqu'en juin 2025. Au moment de la signature avec le GIP la e-administration et le volet RGPD étaient indissociables et il fallait contractualiser pour l'ensemble.
Le coût total est le suivant :

- E-administration : 18 853 €/an
- DPO : 24 975 €/an
- Lors de cette réunion l'ensemble des services proposé par le GIP pour le volet e-administration a eu lieu.

Pour mémoire c'est l'obligation d'avoir la nomination d'un DPO qui avait déclenché cette mutualisation. Obligation qui incombe à toutes les collectivités.
Le RGPD s'applique à tous les éléments où il y a une collecte de données (coordonnées, état civil, image, localisation...). Plusieurs obligations s'appliquent donc à ces collectes de données : informations obligatoires, objet de la collecte, mission d'intérêt public,
Il faut également veiller à la sécurité des données conservées.
Ainsi la convention s'achevant en mai 2025, il convient donc de se positionner sur la suite à donner à cette mutualisation.
Plusieurs options :

- Le montage initial peut perdurer en l'état : dans ce cas la CDC reste membre du GIP et paie l'adhésion statutaire

Avantages	Inconvénients
Tarif plus avantageux (- 10% sur le global) Une seule convention, un seul interlocuteur	Les services e-admin et DPO sont indissociables Les autres communes doivent adhérer au GIP pour bénéficier d'autres services du GIP

Coût
Commune de -500 hab : 812 € (dont 500 € pour DPO) Commune 500-1 000 hab : 1 150 € Commune 1 000-2 000 hab : 2 300€

- Sortie de la convention et adhésion individuelle des communes et de la CDC

Avantages	Inconvénients
Plus de souplesse Possibilité de séparer les services Chaque commune sera représentée à l'AG	Plus onéreux Complexité administrative, multiplication des conventions

Coût
Commune de -500 hab : 872 € Commune 500-1 000 hab : 1 250 € Commune 1 000-2 000 hab : 2 500€

- Sortie de la convention et contractualisation auprès d'un autre prestaire

Il convient donc de se positionner et de prendre une décision pour savoir si l'adhésion se poursuit de manière mutualisée ou individuelle.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **DECIDE** de poursuivre la convention mutualisée avec le GIP RECIA dans les conditions initiales.

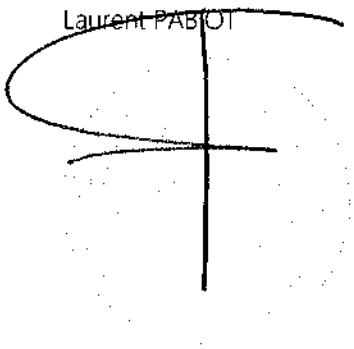
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°04/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la Taverne du Connétable pour la réhabilitation du bâtiment existant (étage)

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Situé au cœur de Sancerre, sur la Nouvelle place, La Taverne du connétable propose une cuisine de terroir gourmande et original avec un large choix de viande, de poissons et de planches. L'établissement accueille les clients toute l'année du mardi au dimanche, dans une ambiance chaleureuse et familiale. L'entreprise souhaite réhabiliter l'étage pour pouvoir accueillir plus de clients et surtout pouvoir proposer un espace d'accueil cocooning pour les groupes qui aujourd'hui n'ont pas cette possibilité. Des travaux de rénovation à l'étage (160m²) permettraient d'augmenter le nombre de couverts (environ 40 par service) avec la création d'une cuisine ainsi qu'un bar. A l'étage sera proposé une carte de tapas cuisinés et une cuisine à la cheminée de partage pour le soir ainsi qu'une carte de vins et de spiritueux plus importante qu'en bas.
Raisons/motivations du projet :

- Pouvoir proposer des plats variés et accessibles à tous ;
- Proposer un lieu d'accueil pour les groupes ;
- Créer de l'emploi au sein de la Commune ;
- Augmenter la productivité et le nombre de couverts.

La SARL LA TARVERNE SANCERROISE est éligible à 15 000€.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 24/10/2024.
La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour l'octroi de l'Aide à l'immobilier.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 15 000€ au profit de la SARL LA TARVERNE SANCERROISE pour la réhabilitation du bâtiment existant (l'étage).

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € au profit de LA TAVERNE DU CONNETABLE pour la réhabilitation du bâtiment existant (l'étage).

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 04/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays Fort Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°05/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la SCI CHEVREAU (MAISON CHEVREAU)

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Depuis 1964, la Maison Chevreau allie tradition et savoir-faire en Boucherie, Charcuterie et service Traiteur. Suite à la reprise de l'activité familiale en 2019, Séverine et Nicolas CHEVREAU souhaitent créer une nouvelle activité de conserverie, la SAS LES BRETELLES, afin de se diversifier et de créer de nouveaux produits en direction des particuliers et des professionnels :

- Production et commercialisation de bocaux : produits charcutiers, cuisinés...
- Production et commercialisation de produits secs et fumés.

Pour ce faire, un agrandissement du bâtiment actuel est en cours, celui-ci est détenu par la SCI CHEVREAU, et sera mis à disposition de la SAS LES BRETELLES.
Raisons/motivations du projet :
Création d'une nouvelle activité dans le but de :

- S'ouvrir à de nouveaux marchés, créer de nouveaux produits ;
- Maintenir un savoir-faire artisanal ;
- Avoir des contraintes moins importantes en termes de recrutement ;
- Création d'emplois (1,5).

La SCI CHEVREAU est éligible à 15 000€.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 28/01/2025.
La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour l'octroi de l'Aide à l'immobilier.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 15 000€ au profit de la SCI CHEVREAU pour l'extension d'un bâtiment existant.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € au profit de la SCI CHEVREAU (MAISON CHEVREAU) pour l'extension d'un bâtiment existant..

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°06/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la SCI GODON (FORMULPLAST) pour l'extension d'un bâtiment existant

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

C'est en 1986 que M. Jean-Pascal Godon crée son propre atelier de trempage de pièces plastiques. L'atelier devient bientôt trop étroit et la petite entreprise familiale déménage en 1989 dans de nouveaux locaux à Menetou-Râtel et les mots d'ordre sont « modernisation et développement ». C'est en 1996 que la société prend une dimension industrielle : des lignes de trempage robotisées font leur apparition. Depuis, bien des changements se sont opérés, l'entreprise compte désormais 34 salariés, l'atelier est automatisé et fonctionne 24h/24.
En 2014 PLASTI TREMP s'agrandit et renforce sa gamme suite au rachat de L'ATELIER DE BEAULIEU (Loiret) (soit 12 personnes), spécialisé dans la fabrication d'embouts et poignées. En 2015, un nouveau bâtiment est construit pour accueillir FORMUPLAST, usine de fabrication de matières premières, jusqu'alors installée à Cosne-sur-Loire. C'est donc 2 salariés supplémentaires qui ont rejoint Menetou-Râtel.
La SARL FORMUPLAST a été créée pour produire la matière première destinée à l'entreprise PLASTITREMP. Aujourd'hui, ils souhaitent élargir leur clientèle et, pour cela, ils doivent accroître leur production et améliorer leur capacité de stockage. L'entreprise dispose actuellement d'un local de 200 m², où deux salariés produisent la matière première. Un projet d'agrandissement est en cours afin de doubler cette superficie, aucun aménagement particulier n'est prévu, hormis l'augmentation de la capacité de stockage.
Leur volonté est de pouvoir :

- Permettre à leurs salariés de travailler dans des conditions optimales
- Augmenter la productivité ;
- Améliorer la qualité du produit.

La SCI GODON est éligible à 12 910€.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 28/01/2025.
La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour l'octroi de l'Aide à l'immobilier.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 12 910€ au profit de la SCI GODON pour l'extension d'un bâtiment existant.

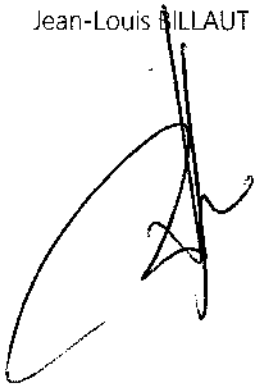
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 12 910€ au profit de la SCI GODON (FORMUPLAST) pour l'extension d'un bâtiment existant.

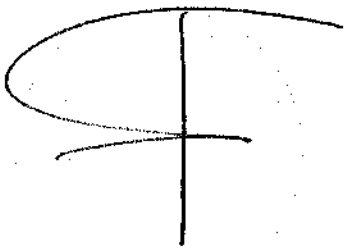
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT



Le Président
Laurent PABIOT



Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

Délibération n°07/2025

Objet : Renouvellement de la convention avec Initiative Cher pour 2025

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Proposition du renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Initiative Cher, visant à soutenir le développement économique du territoire.

Le partenariat vise à :

- Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire.
- Accompagner les porteurs de projet et chefs d'entreprise dans leur parcours (création, développement, transmission).
- Soutenir financièrement les entrepreneurs via des prêts d'honneur et des aides locales.
- Accompagner la Communauté de Communes dans ses initiatives économiques.

Actions prévues :

Action 1 Accompagnement des futurs entrepreneurs ;
Action 2 Accompagnement au développement des entreprises ;
Action 3 Accès aux prêts d'honneur ;
Action 4 Aides aux Très Petites Entreprises (TPE) ;

Action 5 Aides à l'immobilier ;
Action 6 Animation économique du territoire ;
Action 7 Suivi des projets financés ;

Durée de la convention : 1 an, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Conditions financières (mêmes conditions que 2024) :

MISSIONS	MONTANTS
Gestion des aide TPE et des aides à l'immobilier	12 000 €
Subvention initiative Cher 10% de la moyenne des prêts d'honneur octroyés sur les 3 dernières années.	Plafond 10 860 €

Cette proposition de convention permet de continuer à formaliser un partenariat structuré entre la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Initiative Cher afin de favoriser le développement économique local. L'accent serait mis sur l'accompagnement financier des entreprises, le suivi rigoureux des projets financés et la communication sur les actions menées.

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour un renouvellement de la Convention avec Initiative Cher pour 2025.

Il est proposé au conseil communautaire le renouvellement de la convention avec Initiative Cher selon les modalités indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **ADHERE** à l'association Initiative Cher pour l'année 2025 ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat et d'adhésion de la CDC à Initiative Cher ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat et d'adhésion de la CDC à Initiative Cher ;
- **AUTORISE** le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année ;
- **INSCRIT** le montant de la contribution au budget 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Délibération n°08/2025

Objet : Renouvellement de la convention avec la Chambre des Métiers pour 2025

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Proposition d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et la CMA CVL, celle-ci a pour objet de définir le nouveau cadre commun de partenariat pour 2025.
La volonté est de poursuivre des relations de travail collaboratives et de continuer à développer une synergie dans le but de permettre le développement économique du territoire. Le partenariat se décline autour des principaux axes suivants dont le but est notamment d'assurer une présence et un conseil de proximité à l'échelle du territoire :

- Maintenir des permanences délocalisées :
  - Permanence d'accueil : mobilisation d'un collaborateur de la CMA CVL – Cher (1 jour ouvrable par semaine sur rendez-vous).
- Pérenniser le soutien à la transmission entreprise et à l'accompagnement des cédants :

- Suivi des entreprises déjà engagées dans la démarche au titre de la précédente convention
- Accompagnement de 6 entreprises nouvelles dans leur projet de transmission

- Mise en place du label « ÉCO-DEFIS » :
  - L'opération "Éco-Défis" valorise les entreprises qui mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement et qui s'engagent dans une démarche vertueuse d'amélioration de leur empreinte environnementale et sociale.
- Appuyer le développement d'entreprises installées.
- Assurer un accompagnement et un appui auprès des collectivités sur les projets concernant le secteur artisanal.

Durée de la convention :
1 an, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Conditions financières (mêmes conditions que 2024)
Soit une participation financière totale de 15 100 €

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour un renouvellement de la Chambre des Métiers pour 2025.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers
- **INSCRIT** le montant de la contribution au budget 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°09/2025

Objet : Modification de la délibération n°077 2024 sur l'autorisation de paiement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025

Lors du conseil communautaire du 7 novembre 2024, la délibération n° 077 2024 autorisant le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts a été prise.
Mais il y a eu une erreur sur les montants repris car les RAR y ont été intégrés et pas les dernières modifications apportées. C'est pourquoi il convient de modifier cette délibération en y intégrant les bons montants :

Chapitre/article	Libellé	Montant 2024	25%	Montant 25 %
20	Immobilisations incorporelles	89 699.69 €	25%	22 424.92 €

202	Frais réalisation document urbanisme	38 700 €	25%	9 675 €
2031	Frais étude	11 000 €	25%	2 750€
2051	Concessions et droits similaires	39 999,69 €	25%	9 999,92 €
204	Subventions équipement versées	61 000€	25%	15 250 €
20421	Subventions versées personnes droit privé	61 000€	25%	15 250€
21	Immobilisations corporelles	257 900.54€	25%	64 475.13 €
2128	Autres agencements et aménagements	5 100€	25%	1 275€
21318	Autres bâtiments publics	14 501.82	25 %	3 625.45€
21351	Bâtiments publics	43 700 €	25 %	10 925 €
2158	Autre installations matériel et outillage	174 202.40 €	25 %	43 550.60 €
21838	Autre matériel informatique	7 500.00		1 875€
21848	Mobilier	6 000€	25%	1 500€
2188	Autres immobilisations corporelles	6 896.32 €	25%	1 724.08€

23	Immobilisation en cours	507 915€	25%	126 978,75€
2315	Installation, matériel et outillage technique	11 615 €	25%	2 903.75€
238	Avance	496 300 €		124 075 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur le budget 2024 à partir du 1er janvier 2025 pour le budget principal selon le détail indiqué ci-dessus

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°010 2025

Objet : Plan de financement pour les études techniques eau et assainissement collectif pour les demandes de subventions

Dans le cadre du groupement de commandes pour les études patrimoniales eau potable et assainissement collectif les demandes de subvention ont été déposées. Mais la CDC n'avait pas pris de délibération pour solliciter les financements. Il convient donc de délibérer à ce sujet afin de pouvoir transmettre la délibération aux financeurs envisagés : le Département du Cher et l'Agence de l'eau.
Pour rappel le montant des études pour la partie eau potable s'élève à 169 184.32 € (TTC) et pour l'assainissement collectif à 412 473,16 € (TTC).
Ainsi pour la partie eau potable le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Pourcentage
Etudes patrimoniales eau potable	169 184,32 €	Agence de l'eau	118 429,02 €	70%
		Département	16 918,43 €	10%

		Autofinancement	33 836,87 €	20%
Total	169 184,32 €		169 184,32 €	

Pour la partie assainissement collectif le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Schémas directeurs assainissement collectif	412 473,16 €	Agence de l'eau	206 236,58 €	50%
		Département	123 741,95 €	30%
		Autofinancement	82 494,63 €	20%
Total	412 473,16 €		412 473,16 €	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les plans de financement comme indiqués ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants et effectuer toute démarche nécessaire.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** les plans de financement pour les études patrimoniales pour l'eau potable et schémas directeurs pour l'assainissement collectif comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à déposer les dossiers correspondants.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°011 2025

Objet : Remboursement de frais BAFA auprès d'un stagiaire

Vu la délibération 080/2023 du 21 septembre 2023 portant prise en charge d'une partie du dispositif du BAFA auprès de jeunes du territoire,

Dans ce cadre, la CDC prend directement en charge la formation de perfectionnement BAFA (deuxième partie du diplôme). La première partie est prise en charge par le jeune.
Il y'a eu une erreur dans les démarches administratives pour Armand CHESTIER, jeune habitant de Saint-Satur. La maman a versé la somme de 340 € directement au centre de formation UFCV, 45650 Saint Jean Le Blanc. Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le remboursement de la somme de 340 € auprès de Mme NAUDET Amélie.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **ACCEPTE** le remboursement auprès de Mme NAUDET Amélie pour un montant de 340 € pour le financement du BAFA de son fils, Armand CHESTIER.

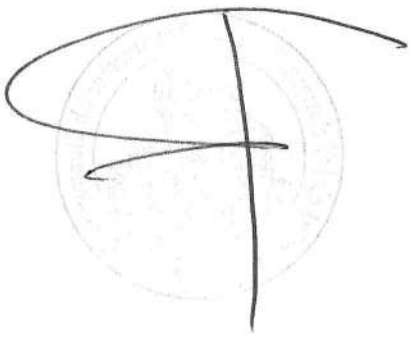
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT



Le Président
Laurent PABIOT



Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°012 2025

Objet : Projet éducatif territorial

Les accueils collectifs de mineurs doivent être en possession d'un projet éducatif. Le projet éducatif d'une structure d'accueil collectif de mineurs définit les axes et orientations voulues par les élus. Par définition, l'ensemble des personnels y travaillant y adhèrent implicitement et le mettent en œuvre par le biais de leur projet pédagogique.
Le projet éducatif de la CDC date de 2019, c'est pourquoi il était nécessaire de le remettre à jour.

L'élaboration d'un Projet Éducatif permet de concrétiser toutes les actions organisées hors temps scolaire afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent.

Les objectifs suivants ont été proposés :

a- Objectifs de l'accueil des enfants :

Garantir un accueil bienveillant :

1- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.
2- Faire vivre aux enfants des temps de loisirs éducatifs et ludiques dans un esprit de découverte
3- Favoriser l'inclusion de tous les enfants
4- Prendre en compte leurs attentes et veiller à leur épanouissement
5- Respecter le rythme de chacun
6- Permettre l'accueil des enfants porteurs de différence
7- Proposer des activités riches et variées
8- Favoriser l'accession à l'autonomie ; responsabiliser l'enfant et l'encourager au partage
9- Encourager les rapports entre toutes générations
10- Respecter l'environnement humain et naturel
11- Respecter la nature et apprendre à la sauvegarder
12- Proposer des repas équilibrés et de qualité
13- Garantir la qualité des activités proposées

b- Objectifs de l'équipe d'animation

1- Permettre l'accès à la formation
2- Les accompagner dans leur projet professionnel
3- Développer le travail d'équipe
   - Mise en place de temps d'échange, réunions d'équipe, journée cohésion
4- Favoriser leur intégration

c- Objectifs de territoires :

1- Développer le partenariat avec les professionnels du milieu sportif et culturel du territoire
2- Développer le partenariat avec les producteurs locaux
3- Mutualiser le matériel et les véhicules de transport en prenant en compte les spécificités du territoire
4- Développer le partenariat avec les services sociaux et l'IME de secteur en faveur de l'accueil des enfants porteurs de différence
5- Créer un réseau avec les différents professionnels de l'animation du territoire

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet éducatif territorial.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** le projet éducatif territorial.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/25

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays Fort - Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°013 2025

Objet : Création de postes saisonniers pour la saison estivale 2025 pour les accueils de loisirs et accueil ados

Afin de permettre les recrutements et l'organisation des accueils de loisirs pour l'été 2025, il est nécessaire de créer des postes saisonniers d'animateurs vacataires.
Les accueils de loisirs de Vailly sur Sauldre et Saint-Satur seront ouverts du lundi 07 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025 (inclus). Afin de respecter les taux d'encadrement, il est proposé la création de 24 postes d'adjoints d'animation vacataires dont deux vacataires qui seront référents des enfants porteurs de différence ayant besoin d'un accompagnement adapté.
En parallèle, dans la perspective d'organiser des activités pour les 12-17ans du 07 juillet 2025 au 25 juillet 2025, il est proposé la création de 2 postes d'adjoints d'animation vacataires.

Accueils	Fonctions	Grades	Nombre
Saint-Satur/ Vailly sur Sauldre	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire- 07/07/2025 au 09/08/2025	24
Accueil adolescents	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire 08/07/2024 au 25/07/2025	2

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

✓ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarrer le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

✓ Pourcentage de rémunération pour les veillées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 75,09 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarrer le cursus de formation BAFA) : 70,26 %
- animateur sans qualification : 65,43 %

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.
Des réunions de préparation sont organisées tout au long de la période. Des installations et désinstallations sont également prévues en amont et lors de la fermeture du centre de loisirs selon des plannings établis. Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création des postes saisonniers pour la saison 2025 des accueils de loisirs et accueil adolescents.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- ➢ **DECIDE** de créer les postes saisonniers évoqués ci-dessus
- ➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- ➢ **IMPUTE** la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

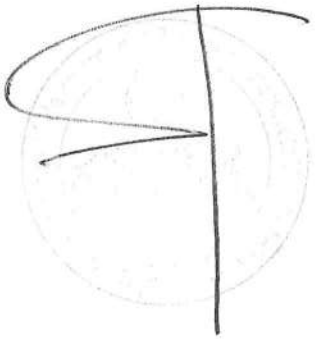
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT



Le Président
Laurent PABIOT



Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°014 2025

Objet : Avis sur le document cadre relatif aux projets de parc photovoltaïques au sol

Monsieur le Vice-président, Jean-Claude SCOUPE rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la loi APER du 10 mars 2023 vise à accélérer la production d'énergies renouvelables en France et à simplifier les procédures d'implantation et de financement des projets. Il y est aussi dit que les projets de parcs photovoltaïques au sol doivent s'inscrire dans une démarche de planification et de respect des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers.

La loi demande donc aux Chambres d'Agriculture d'élaborer un document cadre identifiant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol. Aucun ouvrage photovoltaïque, hors installations agrivoltaïques, ne pourra être implanté en-dehors des surfaces identifiées dans ce document cadre arrêté par le préfet de département sur proposition de la Chambre départementale d'agriculture.

Le document cadre identifiera seulement les parcelles susceptibles d'accueillir des projets de PV sol et n'aborde ni l'agrivoltaïsme ni les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ce document cadre est révisable au plus tard tous les 5 ans.

La chambre d'agriculture du Cher a fourni sa proposition de document cadre. Il n'est pas proposé de cartographie, mais un ensemble de conditions à remplir.
Le document a été transmis à la collectivité pour avis et a été envoyé aux membres du conseil communautaire au préalable.

Monsieur SCOUPE fait part au conseil communautaire de son regret de ne pas avoir de cartographie et que le travail n'ait pas été mené jusqu'au bout. Les décisions seront donc à prendre au cas par cas pour chaque commune.
Monsieur BILLAUT Jean-Louis précise qu'il s'abstiendra d'avis car les élus ont réalisé un gros travail sur les ZAENR et chacun doit en faire autant.
M. PELE indique donc qu'il n'y aura pas de lien entre le travail de la Chambre d'Agriculture et celui sur les ZAENR ce qui est regrettable.
M. FONTAINE Claude indique que si une cartographie avait été jointe cela n'aurait pas été la même chose et les zones auraient sans doute été plus restrictives. Car aujourd'hui on fait le contraire et cite l'exemple à l'entrée de Bourges où des panneaux seront installés sur une parcelle irriguée disposant donc d'un fort potentiel agronomique. Même M. LEGER, Maire de Jalognes qui a un projet sur une carrière inutilisée sur la commune se trouvera peut-être empêché de le faire. Et c'est le même cas pour Bué.

Vu la loi APER du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,
Au regard du contenu du document cadre mis à disposition des membres du conseil communautaire par voie électronique
Au regard du débat qui a eu lieu lors du conseil communautaire,

Après en avoir délibéré
Par 37 voix contre
12 abstentions : M. VERBEKE, Mme BEGUE, M. BILLAUT, Mme RUELLE Florence, M. BUFFET, M. PIERRE, Mme STOUPAK, Mme FOURNIER, M. DELESGUES (+ pouvoir de M. TOUZERY), Mme PERONNET, M. SCOUPE
Et 1 voix pour (Mme COQUERY)

Le conseil communautaire

- **EMET un avis défavorable** sur le document cadre relatif aux projets de parcs photovoltaïques au sol au vu de l'absence de cartographie dans le document cadre.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 44
Procurations : 6
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude , LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Délibération n°015 2025

Objet : Avis sur le portage par l'EPFLI de projets d'acquisition de trois biens pour la commune de Sancerre

Par courrier en date du 18 février 2025, la commune de Sancerre fait part de son intention de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage de biens immobiliers situés sur son territoire, dans le cadre du projet de réhabilitation du centre-ville :

- Un bien situé au 307 Rue St-André, cadastré AH 410, 411 et 412.
- Un bien situé au 39 Rue Basse des Remparts, cadastré AI 311
- Un bien situé à l'angle de la place St-André et de la rue des Trois Barbeaux, cadastré AH 163

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France. A ce titre, elle doit émettre un avis sur les opérations de portage foncier envisagées par ses communes membres avec l'EPFLI.

Conformément au règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI, cet avis est donné par délibération de l'organe délibérant ou par délégation de celui-ci et réputé favorable dans le délai de deux mois à compter de la saisine.

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu la qualité d'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Sancerre, en date du 18 février 2025, sollicitant l'avis de la Communauté de communes sur l'opération de portage envisagée,

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **EMET** un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet de réhabilitation du centre-ville mené par la commune de Sancerre.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/03/2025

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BILLAUT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 6
Votants : 48

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RENAUD François, Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Délibération n°016 2025

Objet : Autorisation travaux la Grange pyramidale et financement leader

Vu la présentation effectuée par Mme la Présidente de l'EPIC du Grand Sancerrois
Vu la convention de mise à disposition auprès de l'office de tourisme du Grand Sancerrois
L'EPIC du Grand Sancerrois souhaite effectuer des travaux au sein de la Grange pyramidale située à Vailly sur Sauldre afin de pouvoir obtenir une capacité d'accueil plus importante. Les travaux consistent en la remise aux normes électrique et la modification du sol (dépose de plancher, décaissement, réalisation d'une dalle). La salle pourrait ainsi être classée en catégorie L et accueillir 77 personnes pour permettre la location de l'espace pour des évènements.
Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'EPIC à effectuer les travaux au sein de la Grange pyramidale et à déposer un dossier de financement LEADER.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

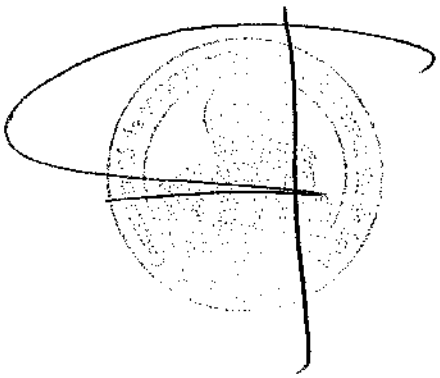
- AUTORISE l'EPIC à effectuer les travaux au sein de la Grange Pyramidale de Vailly sur Sauldre et à déposer un dossier de subvention LEADER pour la réalisation de ces travaux
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche en lien avec ce sujet.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 6
Votants : 47

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RENAUD François, Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Délibération n°017 2025

Objet : CRST 2022-2028 : bilan à mi-parcours

Le comité syndical du Pays Sancerre Sologne a validé le bilan à mi-parcours du CRST. La communauté de communes Sauldre et Sologne, la ville d'Aubigny sur Nère et notre CDC sont signataires de ce bilan.
C'est pourquoi il convient de valider le bilan à mi-parcours présenté.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** le bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n°018 2025

Objet : Désaffection parcelle ZE 376 sur la commune de Belleville sur Loire mise à disposition de la CdC lors du transfert des zones d'activités économiques

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Dans le cadre du transfert de compétence relatif aux zones d'activités économiques, la parcelle cadastrée ZE 376, située sur la ZAE des Grands Champs, sur la commune de Belleville-sur-Loire, avait été mise à disposition de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Toutefois, cette parcelle ne répond plus aux objectifs de développement économique poursuivis par l'intercommunalité. Cette parcelle contient en effet un talus que le propriétaire de la parcelle voisine (personne privée) souhaite acquérir, sans objectif de développer une activité économique.

Après analyse de la situation et au regard de son usage actuel, il est proposé de procéder à sa désaffectation de la parcelle ZE 376 afin qu'elle puisse être réintégrée dans le domaine privé de la commune de Belleville-sur-Loire.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** la désaffectation de la parcelle ZE 376, située sur la commune de Belleville-sur-Loire.
- **AUTORISE** la réintégration de cette parcelle dans le domaine privé de la commune de Belleville-sur-Loire.
- **CHARGE** M. le Président de la Communauté de Communes de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

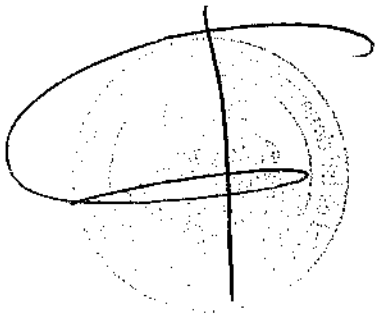
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Délibération n°019/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (8 150€) pour l'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Monsieur GODON est originaire du territoire, depuis 1988 il a travaillé dans différents restaurants et a décidé de poursuivre sa carrière dans la Région Parisienne. Son poste a évolué au fur et à mesure des années, passant de commis de cuisine à second pour finir chef de cuisine. Entre 2000 et 2003 il a été responsable traiteur pour de grandes entreprises.
Son envie de se mettre à son compte a toujours été présente tout au long de sa carrière mais il ne trouvait pas l'occasion pour le faire.
Depuis 2019, Mr GODON a pu travailler comme chef de cuisine dans différents restaurants du secteur (Bistro d'Anatole à Cosne sur Loire et au Well'in Green de Saint-Satur).
Aujourd'hui Mr GODON a estimé que c'était le bon moment pour lancer son projet de traiteur/chef à domicile et d'installer son activité sur la commune de Boulleret. Il proposera notamment une carte avec des plats sur mesure pour des évènements de groupes et aussi pour les particuliers en étant chef à domicile.
Il aura son laboratoire dans un local qui lui appartient (via une SCI) d'une surface d'environ 50 m². Les travaux et l'aménagement seront supportés par la EURL GODON.

Raisons/motivations du projet :

- Création d'un laboratoire pour produire et stocker les plats ;
- Développer une activité où la demande est présente sur le secteur

Nature de l'opération :
Travaux de réhabilitation et de transformation d'un bâtiment.

Détail de l'opération :
Création d'un laboratoire de 50m² adapté à l'activité de traiteur pour répondre à une demande présente sur la région.

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Aménagements extérieurs	MARTIGNON 1 FILS	7 333 €	01/03/2025
Aménagement du local	ERIC GAUCHER	74 187 €	01/03/2025
Matériels professionnels	METRO	28 895 €	01/03/2025
Montant total HT prévisionnel du projet		110 415 €	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		81 520 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Travaux	81 520 €	Apport en capital	2 000
Achat de matériel	28 895 €	Apport en CC	20 000
Frais de création	2 000 €	Prêt(s) bancaire(s)	105 500
		Initiative Cher	15 000
Trésorerie	38 235 €	Aide à l'immobilier CDC Pays fort Sancerrois Val de Loire	150
Total dépenses	**150 650 €**	**Total ressources**	**150 650**

L'EURL GODON est éligible à 8 150€.
Ce dossier doit passer en Comité Initiative Cher le 27/03/2025.
La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 31/03/2025.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 8 150 € au profit de L'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ATTRIBUE une aide à l'immobilier de 8 150 € au profit de L'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n°020/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (12 000€) pour la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Créé par Guillaume LACROIX en mars 2014, la tonnellerie évolue en 2022 avec l'arrivée de Paul GONET en tant que co-gérant. Cette collaboration vient des deux amis tonneliers de formation et passionnés par leur métier a donné une nouvelle dimension à l'entreprise Aujourd'hui la tonnellerie GONET LACROIX poursuit ses efforts pour parfaire son mode de fabrication et rester au plus près des attentes de leurs clients.
Ils fabriquent des tonneaux de 114 L à 600 L de manière artisanale. Le cintrage se fait au feu ainsi que la cuisson afin de révéler les arômes du bois dans les vins.
Leur clientèle se situe principalement sur tout le Val de Loire, cependant ils travaillent avec la plupart des vignobles français (Champagne, Bourgogne, Rhône, Languedoc.). Ils ont également un agent qui les représente dans le Bordelais et en Espagne.
Concurrence :

- Tonnellerie Berthomieu/Ermitage – la Charité sur Loire
- Tonnellerie Lagrange – Murlin
- Tonnellerie Atelier Centre France – Sancoins
- Tonnellerie Gauthier Frères – Menetou Salon
- Tonnellerie du Val de Loire – Mont Prés Chambord

Ils sont les seuls tonneliers de toute la région centre à fabriquer des contenants en bois (Cuve et Foudre) de 1000 Litres à plus de 6000 Litres.
Actuellement ils louent un local à St BOUIZE qui n'est pas adapté à leur activité car le manque de place les empêche de prendre un second salarié afin de se développer.

Raisons/motivations du projet :

- Permettre à leurs salariés de travailler dans des conditions optimales
- Recruter, augmenter la productivité et la diversifier.

Nature de l'opération :
Construction d'un nouveau bâtiment sur la commune de Crézancy-en-Sancerre.

Détail de l'opération :
Création d'un atelier de plain-pied d'une surface de 1550 m^2 composé d'un espace garage, d'un espace bureau et d'un espace de production. L'objectif est de pouvoir augmenter leur chiffre d'affaires à court terme d'environ 20 %, de créer à court terme un poste de production supplémentaire équivalent plein temps (3 postes à moyen terme).

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Achat du terrain	Commune de Crézancy	37 894 €	01/03/2025
Assainissement	Terres & Cendres du Berry	11 300 €	01/03/2025
Charpente	Gérard FLEURIER	189 819,48 €	01/03/2025
Couverture	Gérad FLEURIER	138 763,64 €	01/03/2025
Electricité	MARGUERITAT Joël	88 447 €	01/03/2025
Maçonnerie	ECB	353 562,45 €	01/03/2025
Menuiserie	Menuiserie LAUVERJAT	61 777 €	01/03/2025
Platerie/peinture	Raphaël COTTAT	7 917 €	01/03/2025
Plomberie	BONNET Fabrice	16 115,75 €	01/03/2025
Portes	SARL BLOIS FILS	36 596 €	01/03/2025
Vrd	Robineau	248 891,73 €	01/03/2025
Escalier	TORCHON Jérôme	4 500 €	01/03/2025
Montant total HT prévisionnel du projet		1 390 577,90 €	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		150 000 €	
		150 000 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Achat du terrain	37 894 €	Prêt(s) bancaire(s)	1 441 133 €
Construction bâtiment	1 352 683 €	Financements publics (hormis)	
Honoraires notaire	4 200 €	Aide à l'immobilier CDC Pays fort Sancerrois Val de Loire	**15 000 €**
Etude de sol	2 000 €		
Honoraires Architectes	17 050 €		
Trésorerie	42 306 €		
Total dépenses	**1 456 133 €**	**Total ressources**	**1 456 133 €**

La SCI GONNET LACROIX est éligible à une aide de 15 000 €.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 27/02/2025.
La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 31/03/2025, cependant, pour des raisons budgétaire (en prévision du reste de l'exercice) la Commission propose d'abaisser l'aide à 12 000 €.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 12 000 € au profit de la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

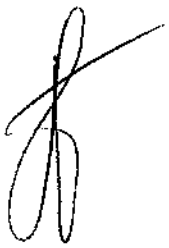
- ATTRIBUE une aide à l'immobilier de 12 000 € au profit de la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Pour extrait conforme

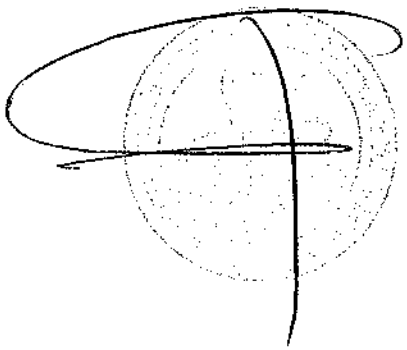
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Délibération n° 021/2025

Objet : Attribution d'une aide TPE (5 000€) pour la EI PIERRE EYSSIDIEUX (LE VALGICIEN) pour l'achat de matériels professionnel et le changement de son enseigne

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,
Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Monsieur EYSSIDIEUX a repris le bar tabac de Veaugues fin 2024 (réouverture le 27/12/2025).
Lors de son installation dans les locaux, il a pu constater que plusieurs modifications devaient être apportées.
Il a notamment prévu de changer son enseigne et de modifier la hotte de la cuisine afin de proposer de la petite restauration.
Malheureusement début janvier la chaudière a cessé de fonctionner, Mr EYSSIDIEUX était donc dans l'obligation de la changer rapidement. Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (14/01/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide (documents ci-joints).
Aujourd'hui il se retrouve avec des frais supplémentaires et sollicite une aide auprès de la Communauté de Communes pour l'accompagner dans ses changements.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		**Ressources prévisionnelles**	
Matériels professionnels	14 511 €	Auto-financement	17 321 €
Enseigne	2 810 €		
		Financements publics *(préciser)*	
Trésorerie	5 000	- Aide TPE	5 000 €
Total dépenses	**22 321 €**	**Total ressources**	**22 321 €**

La EI PIERRE EYSSIDIEUX est éligible à une aide de 5 000€.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 27/02/2025.
La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 31/03/2025.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à TPE de 5 000€ au profit de la EI PIERRE EYSSIDIEUX pour l'achat de matériels professionnel et le changement de son enseigne.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

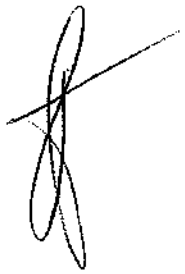
- **ATTRIBUE** une aide à TPE de 5 000€ au profit de la EI PIERRE EYSSIDIEUX pour l'achat de matériels professionnel et le changement de son enseigne.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

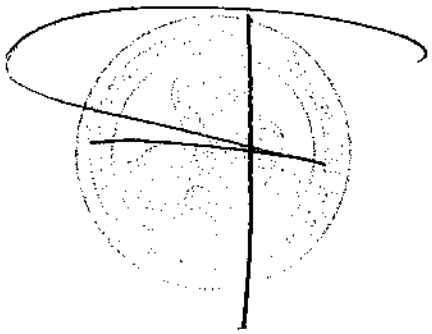
Le secrétaire de séance,

Christian THIROT



Le Président,

Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Délibération n° 022/2025

Objet : Approbation du CFU 2024 du budget annexe SPANC

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le CFU du budget annexe SPANC qui se résume comme suit pour les résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Investissement	1 850.40 €	1 418,09 €	-432,31 €
Fonctionnement	69 879,29 €	76 200,92 €	6 321,63 €

Voici les éléments de synthèse pour le réalisé 2024 :

129 diagnostics pour vente
59 contrôles de conception (V1)
50 contrôles de bonne exécution des travaux (V2)
433 contrôles de bon fonctionnement répartis de la façon suivante :

- Concressault : 3
- Léré : 1
- Saint-Bouize : 9
- Ste Gemme en Sancerrois : 8
- Santranges : 49
- Savigny en Sancerre : 121
- Sury Près Léré : 1
- Thauvenay : 20
- Villegenon : 105
- Vinon : 116

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE le CFU du budget annexe SPANC pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 023/2025

Objet : Approbation du CFU 2024 du budget principal

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :
GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le CFU du budget principal qui se résume comme suit pour les résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Investissement	967 429,15	766 396,38	-201 032,77
Fonctionnement	9 033 634,50	9 178 161,21	144 526,67

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le CFU du budget principal pour l'exercice 2024.

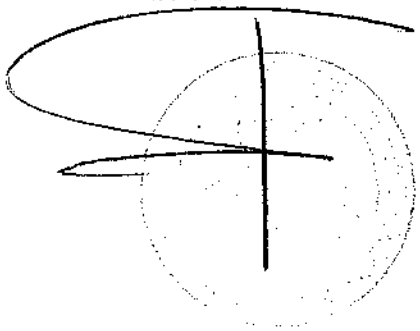
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 024/2025

Objet : Affectation de résultat du budget annexe SPANC 2024

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Mme RAIMBAULT présente les résultats du budget SPANC :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Résultat 2023	Résultat cumulé
Investissement	1 850.40 €	1 418,09 €	-432,31 €	5 454,19	5 021,88
Fonctionnement	69 879,29 €	76 200,92 €	6 321,63 €	33 380, 37	39 702

Il est proposé l'affectation de résultat suivante pour le budget annexe SPANC :

Report excédent fonctionnement 002	39 702
Report excédent investissement 001	5 021,88

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ACCEPTE l'affectation de résultat suivante pour le budget annexe SPANC 2024 :

Report excédent fonctionnement 002	39 702
Report excédent investissement 001	5 021.88

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 025/2025

Objet : Affectation de résultat du budget principal 2024

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Mme RAIMBAULT présente les résultats du budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Clôture 2023	Résultat cumulé 2024
Investissement	967 429,15	766 396,38	-201 032,77	-269 439,31	-470 472,08
Fonctionnement	9 033 634,54	9 178 161,21	144 526,67	662 182,70	806 709,37

Affectation résultat

RAR dépenses 2024	165 029,09
RAR recettes 2024	672 510,00
solde RAR 2024	507 480,91
report excédent fonctionnement 002	806 709,37
Déficit investissement 001	470 472.08

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

➢ ACCEPTE l'affectation de résultat suivante pour le budget principal 2024 :

Report excédent fonctionnement 002	806 709.37
Déficit investissement 001	470 472.08

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

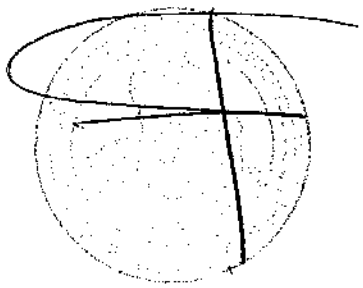
Date mise en ligne site internet : 15/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 026/2025

Objet : Vote du taux de la TEOM 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

La communauté de communes est compétente pour les ordures ménagères et en délègue la gestion au SMICTREM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers pour les anciens cantons de Léré, Sancerre et Vailly) c'est donc à elle que revient le pouvoir de voter le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance le syndicat. Pour rappel le taux de 2024 était de 16 % pour un produit attendu de 3 267 877 €.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Bases prévisionnelles 2025	Taux	Produit attendu
2025	20 424 230	16%	3 267 877 €

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM à 16% pour l'exercice 2025 pour un produit attendu de 3 267 877 €.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- FIXE le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2025 à 16% pour un produit attendu de 3 267 877 €.
- DECIDE que la somme perçue sera reversée au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025
Date mise en ligne site internet : 15/04/25
Le secrétaire de séance,

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 027/2025

Objet : Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

La taxe GEMAPI concerne la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et est une taxe affectée c'est-à-dire que son produit sert à financer uniquement les dépenses liées à GEMAPI.
Les dépenses qui peuvent être financées par la taxe sont : les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'entretien et à l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès qui y mènent, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à la défense contre les inondations et contre la mer.
Le produit attendu doit être déterminé dans la limite de 40 € par habitant et doit être au plus égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI.

Dans notre cas, il doit donc correspondre au montant des cotisations versées aux syndicats à qui la compétence est transférée ainsi que les travaux en lien avec la GEMAPI. Pour l'exercice 2025 la répartition est la suivante :
Vu la population INSEE de 2024 de 18 521 habitants,

- SIRVAA : le Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents : cotisation demandée de 49 631,94 €
- SMBS : Syndicat Mixte du Bassin des Sauldres : cotisation demandée de 18 887 € demandée
- Gestion des digues de Loire-adhésion PAIC/EPL : pour une année complète l'adhésion demandée sera de 100 783,32 €, étant donné que la plateforme fonctionnera à compter du 01/05/2025 et qu'il interviendra un rattrapage financier suite à la hausse du coût de la plateforme, il est proposé de budgéter la cotisation d'une année complète soit 100 783,32 €
- Surveillance des levées :vu le devis fourni par VEOLIA et en fonction de l'échange qui interviendra en avril pour voir l'organisation du plan de surveillance des levées il est proposé de prévoir un montant de 20 000 €
- Vu les animations et le programme du PAPI pour l'année 2025 de 5 600 €
- Vu la volonté de provisionner un montant de travaux sur le budget annexe GEMAPI pour les digues de Loire de 58 500 €
- Soit un total de 253 402,26 € pour l'exercice 2025 (contre 257 073,32 € en 2024) soit 13,68 €/habitant

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **FIXE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2025 à 253 402,26 €.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date mise en ligne site internet : 15/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 028/2025

Objet : Vote du budget annexe GEMAPI 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Vu la délibération n°079 2024 du conseil communautaire du 7 novembre 2024 portant création du budget annexe GEMAPI
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget GEMAPI qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	379 402,26 €	5 600 €
Recettes	379 402,26 €	5 600 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2025

Pour extrait conforme
Date mise en ligne site internet : 15/04/2025
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 029/2025

Objet : Vote des taxes additionnelles 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire de voter le taux des taxes additionnelles 2025 sans augmentation de taux comparé à 2025. Seule la revalorisation des bases s'applique pour l'exercice 2025 :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases 2025	Montant
Taxe foncière bâti	2,72%	2,72 %	33 121 000	900 891
Taxe foncière non bâti	8,37%	8.37%	3 552 000	297 302
Cotisation foncière des entreprises	3.28%	3.28%	20 718 000	679 550
Taxe habitation additionnelle	3,90%	3,90 %	6 404 000	249 756
Total				2 127 499 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux additionnels au titre de l'exercice 2025 comme indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE de fixer les taux d'imposition additionnels au titre de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Date mise en ligne sur le site internet : 15/04/25
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 030/2025

Objet : Répartition des subventions 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé la répartition suivante pour le versement des subventions au titre de l'exercice 2025:

Action sociale :

Associations	Montant 2025
Crèche Troypoms	55 000€
Crèche BerryBambelle	60 000€

Crèche Jeux & Merveilles	76 000€
Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant	7 000 €
La Passerelle Berrichonne- épicerie sociale	13 000 €
CIAS- logement foyer Résidence du Valleroy	300 000€
Maison des jeunes (Boulleret)	80 000 €
Relais des Kangous	5 030 €
Kangouroule-halte-garderie itinérante	13 036 €
Total	609 066€

Tourisme :

Associations	Montant 2025
EPIC-Office de tourisme du Grand Sancerrois	330 000€
Amicale laïque la Chapelle Saint Ursin VTT FFC	500 €
Total	330 000€

Culture :

Associations	Montant 2025
Associations de la saison culturelle	22 000€
Commune de Boulleret	3 000 €

Autres

Associations	Montant 2025
ASER- Boucles saisonnières	15 000€
Total	15 000€

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE la répartition des subventions aux organismes pour l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.
- PRCECISE que les montants votés sont les montants maximaux qui pourront être versés. Les montants seront réajustés durant l'exercice en fonction des besoins exprimés des structures

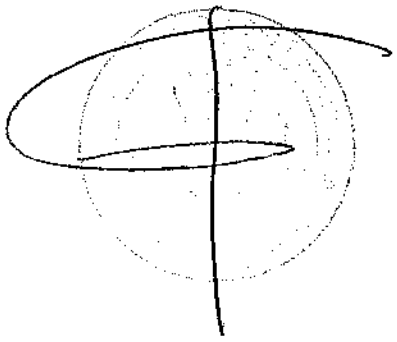
Pour extrait conforme
Date mise en ligne site internet : 15/04/25
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



Dépenses	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Crédit de paiement	476 000 €	0	0	1 040 000		1 516 000 €

Recettes	2022	2023	2024	2025	2026	Total
DETR	0	147 458	0	343 967		491 425
Contrat territoire			0		300 250	300 250
Région				72 500		72 500
FCTVA						
Prêt relais				300 250		
Total	0	147 458	0	716 717	300 250	1 164 425 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE l'autorisation de programme et crédit de paiement pour l'opération de la Balance comme indiqué ci-dessus pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Date mise en ligne site internet : 15/04/25

Le Président

Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 031/2025

Objet : Autorisation de programme et crédit de paiement pour la Balance-exercice 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Une autorisation de programme et crédit de paiement a été votée en 2022 pour le projet de réhabilitation du gîte et camping de la Balance.
La prévision pour 2024 n'a pas non plus exécuté du fait que les travaux n'ont démarré qu'en décembre.
Il convient donc annuellement de revoir l'autorisation de programme pour indiquer les crédits correspondant au budget. Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme indiqué ci-dessous en lien avec le nouvel échéancier transmis par la SEM TERRITORIA.

Pays Fort Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 032/2025

Objet : Vote du budget annexe SPANC 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe SPANC 2025 qui se résume comme suit

	Exploitation	Investissement
Dépenses	162 920 €	5 638.38€
Recettes	162 920 €	5 638.38€

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe du SPANC pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **ADOPTE** le budget annexe SPANC de l'exercice 2025.

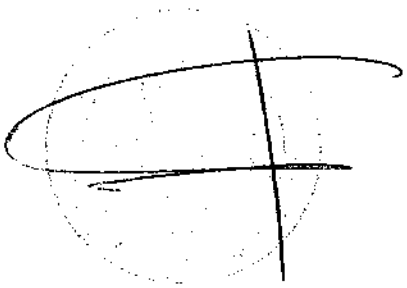
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date mise en ligne site internet 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 033/2025

Objet : Demande de subvention CAF exercice 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter des financements auprès de la CAF aussi bien pour les projets de fonctionnement que d'investissement suivants

- Inclusion des enfants ALSH 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Emploi animateur supplémentaire	5000 €	Subvention CAF	4000 €	80 %
		Autofinancement	1000 €	20 %

Total	5000		5000 €	100 %

- Transport des enfants vers les ALSH pour l'été 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Prestation ISAGROUP/trajectoire+ minibus	3250 €	Subvention CAF	4000 €	80 %
Charge de personnel	1768 €	Autofinancement	1018 €	20 %
Total	5018 €		5018 €	100 %

- Organisation d'une journée à destination des familles

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat alimentaire	750 €	Subvention CAF	3400 €	78 %
Prestation extérieure	3578 €	Autofinancement	928 €	22 %
Total	4328 €		4328 €	100 %

- Aménagement des salles de vie de l'ALSH de Saint Satur

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat mobilier	11373 €	Subvention CAF	9000 €	80 %
		Autofinancement	2373 €	20 %
Total	11373 €		11373 €	100 %

- Achat de matériels pour la mise en place de nuitées de l'ALSH de Vailly

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat matériel	4559 €	Subvention CAF	3600 €	79 %
		Autofinancement	959 €	21 %

Total	4559 €		4559 €	100 %

- Installation d'un sol amortissant crèche Troypom's Boulleret

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Sol amortissant + pose	9267 €	Subvention CAF	7400 €	80 %
		Autofinancement	1867 €	20 %
Total	9267 €		9267 €	100 %

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- SOLLICITE les financements pour les projets 2025 auprès de la CAF comme indiqués ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date mise en ligne site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 034/2025

Objet : Vote du budget principal-exercice 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget principal 2025 qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 827 928,74 €	2 448 035,50 €
Recettes	9 827 928,74 €	2 448 035,50 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE le budget principal de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

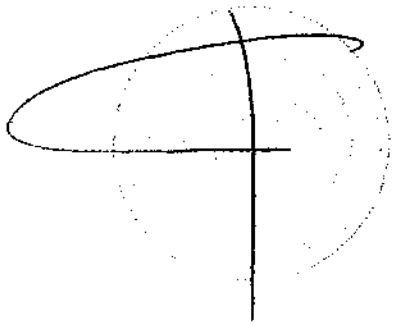
Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 6
Votants : 48

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RENAUD François, Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Délibération n°016 2025

Objet : Autorisation travaux la Grange pyramidale et financement leader

Vu la présentation effectuée par Mme la Présidente de l'EPIC du Grand Sancerrois
Vu la convention de mise à disposition auprès de l'office de tourisme du Grand Sancerrois
L'EPIC du Grand Sancerrois souhaite effectuer des travaux au sein de la Grange pyramidale située à Vailly sur Sauldre afin de pouvoir obtenir une capacité d'accueil plus importante. Les travaux consistent en la remise aux normes électrique et la modification du sol (dépose de plancher, décaissement, réalisation d'une dalle). La salle pourrait ainsi être classée en catégorie L et accueillir 77 personnes pour permettre la location de l'espace pour des évènements.
Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'EPIC à effectuer les travaux au sein de la Grange pyramidale et à déposer un dossier de financement LEADER.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

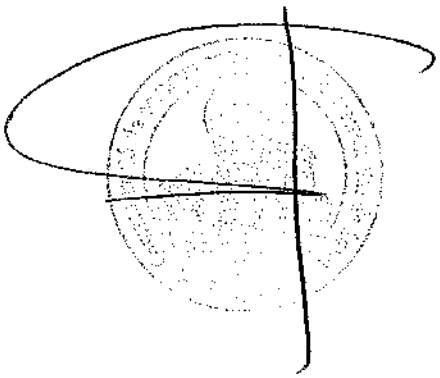
- AUTORISE l'EPIC à effectuer les travaux au sein de la Grange Pyramidale de Vailly sur Sauldre et à déposer un dossier de subvention LEADER pour la réalisation de ces travaux
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche en lien avec ce sujet.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 41
Procurations : 6
Votants : 47

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RENAUD François, Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Délibération n°017 2025

Objet : CRST 2022-2028 : bilan à mi-parcours

Le comité syndical du Pays Sancerre Sologne a validé le bilan à mi-parcours du CRST. La communauté de communes Sauldre et Sologne, la ville d'Aubigny sur Nère et notre CDC sont signataires de ce bilan.
C'est pourquoi il convient de valider le bilan à mi-parcours présenté.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** le bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n°018 2025

Objet : Désaffection parcelle ZE 376 sur la commune de Belleville sur Loire mise à disposition de la CdC lors du transfert des zones d'activités économiques

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Dans le cadre du transfert de compétence relatif aux zones d'activités économiques, la parcelle cadastrée ZE 376, située sur la ZAE des Grands Champs, sur la commune de Belleville-sur-Loire, avait été mise à disposition de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Toutefois, cette parcelle ne répond plus aux objectifs de développement économique poursuivis par l'intercommunalité. Cette parcelle contient en effet un talus que le propriétaire de la parcelle voisine (personne privée) souhaite acquérir, sans objectif de développer une activité économique.

Après analyse de la situation et au regard de son usage actuel, il est proposé de procéder à sa désaffectation de la parcelle ZE 376 afin qu'elle puisse être réintégrée dans le domaine privé de la commune de Belleville-sur-Loire.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** la désaffectation de la parcelle ZE 376, située sur la commune de Belleville-sur-Loire.
- **AUTORISE** la réintégration de cette parcelle dans le domaine privé de la commune de Belleville-sur-Loire.
- **CHARGE** M. le Président de la Communauté de Communes de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

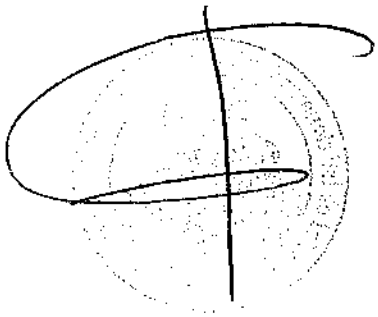
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Délibération n°019/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (8 150€) pour l'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Monsieur GODON est originaire du territoire, depuis 1988 il a travaillé dans différents restaurants et a décidé de poursuivre sa carrière dans la Région Parisienne. Son poste a évolué au fur et à mesure des années, passant de commis de cuisine à second pour finir chef de cuisine. Entre 2000 et 2003 il a été responsable traiteur pour de grandes entreprises.
Son envie de se mettre à son compte a toujours été présente tout au long de sa carrière mais il ne trouvait pas l'occasion pour le faire.
Depuis 2019, Mr GODON a pu travailler comme chef de cuisine dans différents restaurants du secteur (Bistro d'Anatole à Cosne sur Loire et au Well'in Green de Saint-Satur).
Aujourd'hui Mr GODON a estimé que c'était le bon moment pour lancer son projet de traiteur/chef à domicile et d'installer son activité sur la commune de Boulleret. Il proposera notamment une carte avec des plats sur mesure pour des évènements de groupes et aussi pour les particuliers en étant chef à domicile.
Il aura son laboratoire dans un local qui lui appartient (via une SCI) d'une surface d'environ 50 m². Les travaux et l'aménagement seront supportés par la EURL GODON.

Raisons/motivations du projet :

- Création d'un laboratoire pour produire et stocker les plats ;
- Développer une activité où la demande est présente sur le secteur

Nature de l'opération :
Travaux de réhabilitation et de transformation d'un bâtiment.

Détail de l'opération :
Création d'un laboratoire de 50m² adapté à l'activité de traiteur pour répondre à une demande présente sur la région.

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Aménagements extérieurs	MARTIGNON 1 FILS	7 333 €	01/03/2025
Aménagement du local	ERIC GAUCHER	74 187 €	01/03/2025
Matériels professionnels	METRO	28 895 €	01/03/2025
Montant total HT prévisionnel du projet		110 415 €	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		81 520 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Travaux	81 520 €	Apport en capital	2 000
Achat de matériel	28 895 €	Apport en CC	20 000
Frais de création	2 000 €	Prêt(s) bancaire(s)	105 500
		Initiative Cher	15 000
Trésorerie	38 235 €	Aide à l'immobilier CDC Pays fort Sancerrois Val de Loire	150
Total dépenses	**150 650 €**	**Total ressources**	**150 650**

L'EURL GODON est éligible à 8 150€.
Ce dossier doit passer en Comité Initiative Cher le 27/03/2025.
La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 31/03/2025.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 8 150 € au profit de L'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ATTRIBUE une aide à l'immobilier de 8 150 € au profit de L'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n°020/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (12 000€) pour la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Créé par Guillaume LACROIX en mars 2014, la tonnellerie évolue en 2022 avec l'arrivée de Paul GONET en tant que co-gérant. Cette collaboration vient des deux amis tonneliers de formation et passionnés par leur métier a donné une nouvelle dimension à l'entreprise Aujourd'hui la tonnellerie GONET LACROIX poursuit ses efforts pour parfaire son mode de fabrication et rester au plus près des attentes de leurs clients.
Ils fabriquent des tonneaux de 114 L à 600 L de manière artisanale. Le cintrage se fait au feu ainsi que la cuisson afin de révéler les arômes du bois dans les vins.
Leur clientèle se situe principalement sur tout le Val de Loire, cependant ils travaillent avec la plupart des vignobles français (Champagne, Bourgogne, Rhône, Languedoc.). Ils ont également un agent qui les représente dans le Bordelais et en Espagne.
Concurrence :

- Tonnellerie Berthomieu/Ermitage – la Charité sur Loire
- Tonnellerie Lagrange – Murlin
- Tonnellerie Atelier Centre France – Sancoins
- Tonnellerie Gauthier Frères – Menetou Salon
- Tonnellerie du Val de Loire – Mont Prés Chambord

Ils sont les seuls tonneliers de toute la région centre à fabriquer des contenants en bois (Cuve et Foudre) de 1000 Litres à plus de 6000 Litres.
Actuellement ils louent un local à St BOUIZE qui n'est pas adapté à leur activité car le manque de place les empêche de prendre un second salarié afin de se développer.

Raisons/motivations du projet :

- Permettre à leurs salariés de travailler dans des conditions optimales
- Recruter, augmenter la productivité et la diversifier.

Nature de l'opération :
Construction d'un nouveau bâtiment sur la commune de Crézancy-en-Sancerre.

Détail de l'opération :
Création d'un atelier de plain-pied d'une surface de 1550 m^2 composé d'un espace garage, d'un espace bureau et d'un espace de production. L'objectif est de pouvoir augmenter leur chiffre d'affaires à court terme d'environ 20 %, de créer à court terme un poste de production supplémentaire équivalent plein temps (3 postes à moyen terme).

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Achat du terrain	Commune de Crézancy	37 894 €	01/03/2025
Assainissement	Terres & Cendres du Berry	11 300 €	01/03/2025
Charpente	Gérard FLEURIER	189 819,48 €	01/03/2025
Couverture	Gérad FLEURIER	138 763,64 €	01/03/2025
Electricité	MARGUERITAT Joël	88 447 €	01/03/2025
Maçonnerie	ECB	353 562,45 €	01/03/2025
Menuiserie	Menuiserie LAUVERJAT	61 777 €	01/03/2025
Platerie/peinture	Raphaël COTTAT	7 917 €	01/03/2025
Plomberie	BONNET Fabrice	16 115,75 €	01/03/2025
Portes	SARL BLOIS FILS	36 596 €	01/03/2025
Vrd	Robineau	248 891,73 €	01/03/2025
Escalier	TORCHON Jérôme	4 500 €	01/03/2025
Montant total HT prévisionnel du projet		1 390 577,90 €	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		150 000 €	
		150 000 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Achat du terrain	37 894 €	Prêt(s) bancaire(s)	1 441 133 €
Construction bâtiment	1 352 683 €	Financements publics (hormis)	
Honoraires notaire	4 200 €	Aide à l'immobilier CDC Pays fort Sancerrois Val de Loire	**15 000 €**
Etude de sol	2 000 €		
Honoraires Architectes	17 050 €		
Trésorerie	42 306 €		
Total dépenses	**1 456 133 €**	**Total ressources**	**1 456 133 €**

La SCI GONNET LACROIX est éligible à une aide de 15 000 €.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 27/02/2025.
La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 31/03/2025, cependant, pour des raisons budgétaire (en prévision du reste de l'exercice) la Commission propose d'abaisser l'aide à 12 000 €.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 12 000 € au profit de la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

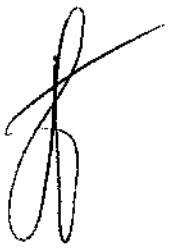
- ATTRIBUE une aide à l'immobilier de 12 000 € au profit de la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Pour extrait conforme

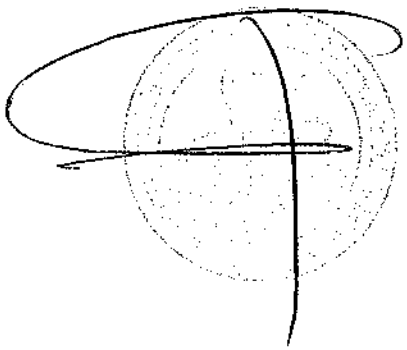
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Délibération n° 021/2025

Objet : Attribution d'une aide TPE (5 000€) pour la EI PIERRE EYSSIDIEUX (LE VALGICIEN) pour l'achat de matériels professionnel et le changement de son enseigne

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,
Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »
Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,
Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Monsieur EYSSIDIEUX a repris le bar tabac de Veaugues fin 2024 (réouverture le 27/12/2025).
Lors de son installation dans les locaux, il a pu constater que plusieurs modifications devaient être apportées.
Il a notamment prévu de changer son enseigne et de modifier la hotte de la cuisine afin de proposer de la petite restauration.
Malheureusement début janvier la chaudière a cessé de fonctionner, Mr EYSSIDIEUX était donc dans l'obligation de la changer rapidement. Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (14/01/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide (documents ci-joints).
Aujourd'hui il se retrouve avec des frais supplémentaires et sollicite une aide auprès de la Communauté de Communes pour l'accompagner dans ses changements.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		**Ressources prévisionnelles**	
Matériels professionnels	14 511 €	Auto-financement	17 321 €
Enseigne	2 810 €		
		Financements publics *(préciser)*	
Trésorerie	5 000	- Aide TPE	5 000 €
Total dépenses	**22 321 €**	**Total ressources**	**22 321 €**

La EI PIERRE EYSSIDIEUX est éligible à une aide de 5 000€.
Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 27/02/2025.
La Commission Développement Economique a donné un avis favorable le 31/03/2025.
Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à TPE de 5 000€ au profit de la EI PIERRE EYSSIDIEUX pour l'achat de matériels professionnel et le changement de son enseigne.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

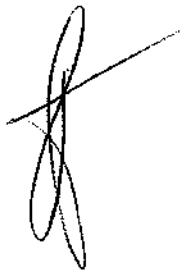
- **ATTRIBUE** une aide à TPE de 5 000€ au profit de la EI PIERRE EYSSIDIEUX pour l'achat de matériels professionnel et le changement de son enseigne.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

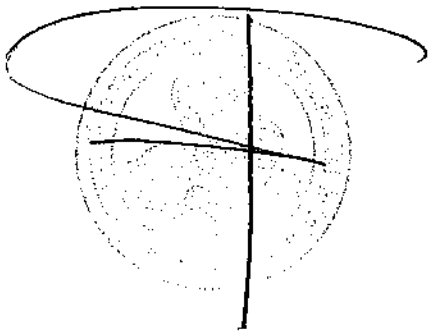
Le secrétaire de séance,

Christian THIROT



Le Président,

Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Délibération n° 022/2025

Objet : Approbation du CFU 2024 du budget annexe SPANC

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le CFU du budget annexe SPANC qui se résume comme suit pour les résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Investissement	1 850.40 €	1 418,09 €	-432,31 €
Fonctionnement	69 879,29 €	76 200,92 €	6 321,63 €

Voici les éléments de synthèse pour le réalisé 2024 :

129 diagnostics pour vente
59 contrôles de conception (V1)
50 contrôles de bonne exécution des travaux (V2)
433 contrôles de bon fonctionnement répartis de la façon suivante :

- Concressault : 3
- Léré : 1
- Saint-Bouize : 9
- Ste Gemme en Sancerrois : 8
- Santranges : 49
- Savigny en Sancerre : 121
- Sury Près Léré : 1
- Thauvenay : 20
- Villegenon : 105
- Vinon : 116

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE le CFU du budget annexe SPANC pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 023/2025

Objet : Approbation du CFU 2024 du budget principal

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :
GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le CFU du budget principal qui se résume comme suit pour les résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Investissement	967 429,15	766 396,38	-201 032,77
Fonctionnement	9 033 634,50	9 178 161,21	144 526,67

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le CFU du budget principal pour l'exercice 2024.

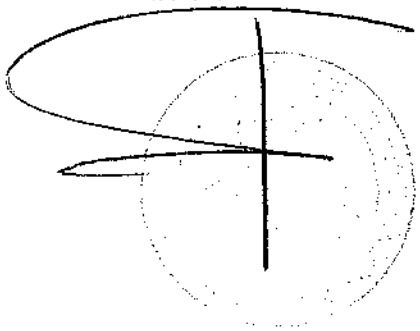
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT



Le Président
Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 024/2025

Objet : Affectation de résultat du budget annexe SPANC 2024

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Mme RAIMBAULT présente les résultats du budget SPANC :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Résultat 2023	Résultat cumulé
Investissement	1 850.40 €	1 418,09 €	-432,31 €	5 454,19	5 021,88
Fonctionnement	69 879,29 €	76 200,92 €	6 321,63 €	33 380, 37	39 702

Il est proposé l'affectation de résultat suivante pour le budget annexe SPANC :

Report excédent fonctionnement 002	39 702
Report excédent investissement 001	5 021,88

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ACCEPTE l'affectation de résultat suivante pour le budget annexe SPANC 2024 :

Report excédent fonctionnement 002	39 702
Report excédent investissement 001	5 021.88

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président
Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 025/2025

Objet : Affectation de résultat du budget principal 2024

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Mme RAIMBAULT présente les résultats du budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Clôture 2023	Résultat cumulé 2024
Investissement	967 429,15	766 396,38	-201 032,77	-269 439,31	-470 472,08
Fonctionnement	9 033 634,54	9 178 161,21	144 526,67	662 182,70	806 709,37

Affectation résultat

RAR dépenses 2024	165 029,09
RAR recettes 2024	672 510,00
solde RAR 2024	507 480,91
report excédent fonctionnement 002	806 709,37
Déficit investissement 001	470 472.08

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

➢ ACCEPTE l'affectation de résultat suivante pour le budget principal 2024 :

Report excédent fonctionnement 002	806 709.37
Déficit investissement 001	470 472.08

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

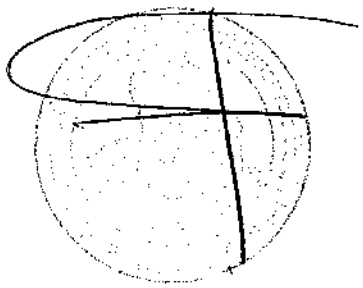
Date mise en ligne site internet : 15/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 026/2025

Objet : Vote du taux de la TEOM 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

La communauté de communes est compétente pour les ordures ménagères et en délègue la gestion au SMICTREM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers pour les anciens cantons de Léré, Sancerre et Vailly) c'est donc à elle que revient le pouvoir de voter le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance le syndicat. Pour rappel le taux de 2024 était de 16 % pour un produit attendu de 3 267 877 €.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Bases prévisionnelles 2025	Taux	Produit attendu
2025	20 424 230	16%	3 267 877 €

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM à 16% pour l'exercice 2025 pour un produit attendu de 3 267 877 €.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- FIXE le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2025 à 16% pour un produit attendu de 3 267 877 €.
- DECIDE que la somme perçue sera reversée au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025
Date mise en ligne site internet : 15/04/25
Le secrétaire de séance,

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 027/2025

Objet : Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

La taxe GEMAPI concerne la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et est une taxe affectée c'est-à-dire que son produit sert à financer uniquement les dépenses liées à GEMAPI.
Les dépenses qui peuvent être financées par la taxe sont : les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'entretien et à l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès qui y mènent, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à la défense contre les inondations et contre la mer.
Le produit attendu doit être déterminé dans la limite de 40 € par habitant et doit être au plus égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI.

Dans notre cas, il doit donc correspondre au montant des cotisations versées aux syndicats à qui la compétence est transférée ainsi que les travaux en lien avec la GEMAPI. Pour l'exercice 2025 la répartition est la suivante :
Vu la population INSEE de 2024 de 18 521 habitants,

- SIRVAA : le Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents : cotisation demandée de 49 631,94 €
- SMBS : Syndicat Mixte du Bassin des Sauldres : cotisation demandée de 18 887 € demandée
- Gestion des digues de Loire-adhésion PAIC/EPL : pour une année complète l'adhésion demandée sera de 100 783,32 €, étant donné que la plateforme fonctionnera à compter du 01/05/2025 et qu'il interviendra un rattrapage financier suite à la hausse du coût de la plateforme, il est proposé de budgéter la cotisation d'une année complète soit 100 783,32 €
- Surveillance des levées :vu le devis fourni par VEOLIA et en fonction de l'échange qui interviendra en avril pour voir l'organisation du plan de surveillance des levées il est proposé de prévoir un montant de 20 000 €
- Vu les animations et le programme du PAPI pour l'année 2025 de 5 600 €
- Vu la volonté de provisionner un montant de travaux sur le budget annexe GEMAPI pour les digues de Loire de 58 500 €
- Soit un total de 253 402,26 € pour l'exercice 2025 (contre 257 073,32 € en 2024) soit 13,68 €/habitant

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **FIXE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2025 à 253 402,26 €.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date mise en ligne site internet : 15/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 028/2025

Objet : Vote du budget annexe GEMAPI 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Vu la délibération n°079 2024 du conseil communautaire du 7 novembre 2024 portant création du budget annexe GEMAPI
Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget GEMAPI qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	379 402,26 €	5 600 €
Recettes	379 402,26 €	5 600 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2025

Pour extrait conforme
Date mise en ligne site internet : 15/04/2025
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 029/2025

Objet : Vote des taxes additionnelles 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire de voter le taux des taxes additionnelles 2025 sans augmentation de taux comparé à 2025. Seule la revalorisation des bases s'applique pour l'exercice 2025 :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases 2025	Montant
Taxe foncière bâti	2,72%	2,72 %	33 121 000	900 891
Taxe foncière non bâti	8,37%	8.37%	3 552 000	297 302
Cotisation foncière des entreprises	3.28%	3.28%	20 718 000	679 550
Taxe habitation additionnelle	3,90%	3,90 %	6 404 000	249 756
Total				2 127 499 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux additionnels au titre de l'exercice 2025 comme indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE de fixer les taux d'imposition additionnels au titre de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Date mise en ligne sur le site internet : 15/04/25
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 030/2025

Objet : Répartition des subventions 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé la répartition suivante pour le versement des subventions au titre de l'exercice 2025:

Action sociale :

Associations	Montant 2025
Crèche Troypoms	55 000€
Crèche BerryBambelle	60 000€

Crèche Jeux & Merveilles	76 000€
Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant	7 000 €
La Passerelle Berrichonne- épicerie sociale	13 000 €
CIAS- logement foyer Résidence du Valleroy	300 000€
Maison des jeunes (Boulleret)	80 000 €
Relais des Kangous	5 030 €
Kangouroule-halte-garderie itinérante	13 036 €
Total	609 066€

Tourisme :

Associations	Montant 2025
EPIC-Office de tourisme du Grand Sancerrois	330 000€
Amicale laïque la Chapelle Saint Ursin VTT FFC	500 €
Total	330 000€

Culture :

Associations	Montant 2025
Associations de la saison culturelle	22 000€
Commune de Boulleret	3 000 €

Autres

Associations	Montant 2025
ASER- Boucles saisonnières	15 000€
Total	15 000€

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE la répartition des subventions aux organismes pour l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.
- PRCECISE que les montants votés sont les montants maximaux qui pourront être versés. Les montants seront réajustés durant l'exercice en fonction des besoins exprimés des structures

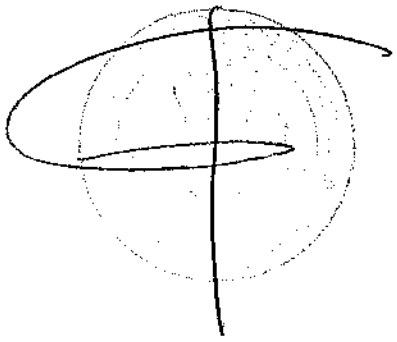
Pour extrait conforme
Date mise en ligne site internet : 15/04/25
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



Dépenses	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Crédit de paiement	476 000 €	0	0	1 040 000		1 516 000 €

Recettes	2022	2023	2024	2025	2026	Total
DETR	0	147 458	0	343 967		491 425
Contrat territoire			0		300 250	300 250
Région				72 500		72 500
FCTVA						
Prêt relais				300 250		
Total	0	147 458	0	716 717	300 250	1 164 425 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE l'autorisation de programme et crédit de paiement pour l'opération de la Balance comme indiqué ci-dessus pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Date mise en ligne site internet : 15/04/25

Le Président

Laurent PABIOT

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 031/2025

Objet : Autorisation de programme et crédit de paiement pour la Balance-exercice 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Une autorisation de programme et crédit de paiement a été votée en 2022 pour le projet de réhabilitation du gîte et camping de la Balance.
La prévision pour 2024 n'a pas non plus exécuté du fait que les travaux n'ont démarré qu'en décembre.
Il convient donc annuellement de revoir l'autorisation de programme pour indiquer les crédits correspondant au budget. Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme indiqué ci-dessous en lien avec le nouvel échéancier transmis par la SEM TERRITORIA.

Pays Fort Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 032/2025

Objet : Vote du budget annexe SPANC 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.
Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe SPANC 2025 qui se résume comme suit

	Exploitation	Investissement
Dépenses	162 920 €	5 638.38€
Recettes	162 920 €	5 638.38€

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe du SPANC pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **ADOPTE** le budget annexe SPANC de l'exercice 2025.

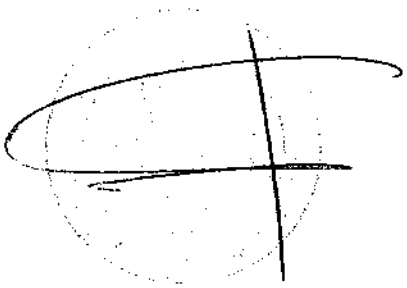
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date mise en ligne site internet 15/04/25

Le secrétaire de séance
Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 033/2025

Objet : Demande de subvention CAF exercice 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter des financements auprès de la CAF aussi bien pour les projets de fonctionnement que d'investissement suivants

- Inclusion des enfants ALSH 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Emploi animateur supplémentaire	5000 €	Subvention CAF	4000 €	80 %
		Autofinancement	1000 €	20 %

Total	5000		5000 €	100 %

- Transport des enfants vers les ALSH pour l'été 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Prestation ISAGROUP/trajectoire+ minibus	3250 €	Subvention CAF	4000 €	80 %
Charge de personnel	1768 €	Autofinancement	1018 €	20 %
Total	5018 €		5018 €	100 %

- Organisation d'une journée à destination des familles

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat alimentaire	750 €	Subvention CAF	3400 €	78 %
Prestation extérieure	3578 €	Autofinancement	928 €	22 %
Total	4328 €		4328 €	100 %

- Aménagement des salles de vie de l'ALSH de Saint Satur

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat mobilier	11373 €	Subvention CAF	9000 €	80 %
		Autofinancement	2373 €	20 %
Total	11373 €		11373 €	100 %

- Achat de matériels pour la mise en place de nuitées de l'ALSH de Vailly

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat matériel	4559 €	Subvention CAF	3600 €	79 %
		Autofinancement	959 €	21 %

Total	4559 €		4559 €	100 %

- Installation d'un sol amortissant crèche Troypom's Boulleret

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Sol amortissant + pose	9267 €	Subvention CAF	7400 €	80 %
		Autofinancement	1867 €	20 %
Total	9267 €		9267 €	100 %

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- SOLLICITE les financements pour les projets 2025 auprès de la CAF comme indiqués ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date mise en ligne site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49

Délibération n° 034/2025

Objet : Vote du budget principal-exercice 2025

Le trois avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 27 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.
Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 27 mars 2025.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François , NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole
Secrétaire de séance : Christian THIROT

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget principal 2025 qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 827 928,74 €	2 448 035,50 €
Recettes	9 827 928,74 €	2 448 035,50 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE le budget principal de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 14/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 15/04/25

Le secrétaire de séance

Christian THIROT

Le Président

Laurent PABIOT

